PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

MOTIVATION DE LA DÉCISION

LA PRÉFÈTE

Objet : Projet d'arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Lozère en 2022

En application des dispositions du code de l'environnement dans son livre IV, titre III, relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles, notamment son article L 436-5, le présent arrêté préfectoral a pour objet de déterminer l'exercice du droit de pêche dans le département

Le projet d'arrêté préfectoral a été mis en ligne pour une consultation auprès du public, sur le site internet des services de l'État en Lozère, pour une période de vingt-et-un jours du 27 octobre au 16 novembre 2021.

À l'issue de la consultation du public relative au projet d'arrêté, quatre observations ont été recueillies par voie électronique.

Ces observations proposent de modifier les tailles minimales de captures de la truite sur les cours d'eau du Chapeauroux, de l'Ance du Sud et du Grandrieu et de limiter le nombre de capture en fonction de la maille. Sur le cours d'eau du Lot, il est demandé de limiter le nombre de captures à 3 pour la maille à 30 cm.

Analyse

Les tailles minimales de captures de la truite présentées dans le projet d'arrêté sont définies à partir de l'étude scalimétrique réalisée en 2017 par la fédération de pêche de la Lozère.
La modification des tailles minimales de captures nécessite que la fédération de pêche procède à des relevés complémentaires sur les cours d'eau en question.
Au regard des données disponibles, les mailles actuelles sont maintenues.

Les demandes de modification du nombre de captures seront examinées avec la fédération pour la pêche pour une prise en compte éventuelle à partir de la saison 2023.

Décision

L'arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Lozère en 2022 est publié en l'état.

*Adresse postale :*DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA LOZÈRE - BP 132 - 4 avenue de la gare 48005 Mende cedex
Tél: 04 66 49 41 00 – fax: 04 66 49 41 66 - courriel: ddt48@lozere.gouv.fr
Horaires d'ouverture: 9h00-11h30 / 14h00-16h00